



Parcours DANSE en Collège et Lycée

Deux partenaires : le Collège-Lycée *JEANNE D'ARC* et l'école de danse figeacoise *RYTHME DANSE*

Le parcours DANSE au collège/au lycée permet à l'élève une pratique intensive de la danse et favorise l'épanouissement du jeune dans son cadre scolaire.

Pratiquer la danse favorise le développement du jeune aussi bien sur le plan physique, intellectuel (recours à l'intelligence kinesthésique), émotionnel et relationnel.

Ce parcours développe :

- ⇒ Les capacités sportives, la motricité,
- ⇒ Les capacités artistiques et la créativité,
- ⇒ La persévérance, l'exigence envers soi même,
- ⇒ L'écoute, l'attention à l'autre...



Organisation :

Les collégiens et les lycéens bénéficient de :

- ⇒ Deux cours de deux heures par semaine sur un temps scolaire aménagé :
 - ✓ Mardi et jeudi de 15 h 30 à 17 h 30 (collégiens)
 - ✓ Lundi de 15 h 30 à 17 h 30 et vendredi de 11 h 00 à 13 h 00 (lycéens)
- ⇒ Deux spécialités complémentaires : *danse contemporaine et hip-hop*
- ⇒ D'un enseignement de qualité dispensé par de deux professeurs diplômés et expérimentés : Isabelle (danse contemporaine) et Tchad (hip-hop)

Les cours se déroulent dans le studio de danse de l'école Rythme et Danse situé à 200 mètres du collège-lycée. Pour s'y rendre, les collégiens sont accompagnés par un personnel de vie scolaire de Jeanne d'Arc, les lycéens s'y rendent librement (un contrôle des absences est effectué et signalé au lycée).

Concilier études et sport demande un suivi spécifique :

- ⇒ Au collège-lycée, Florence Fritsch est la référente du parcours. Elle est chargée de faire le lien entre les équipes des deux établissements, de faire un bilan trimestriel avec les professeurs de danse, elle est l'interlocutrice privilégiée des élèves suivant le parcours,
- ⇒ Un bilan semestriel comportant une appréciation des professeurs de danse est remis aux parents.

Au lycée, en terminale, les élèves préparent l'épreuve d'EPS-DANSE, épreuve facultative que les élèves peuvent présenter au baccalauréat.

Conditions d'admission :

La demande se fait conjointement auprès de l'école de danse et de l'établissement scolaire :

- ⇒ Au collège-lycée : examen du dossier scolaire et entretien avec le chef d'établissement,
- ⇒ A l'école de danse : Audition (présentation d'un solo) et entretien avec les professeurs de danse.

Au lycée, les élèves sont intégrés dans toutes les filières proposées (générale, technologique ou professionnelle).

Une double inscription est nécessaire. Pour retirer un dossier de pré inscription :

- ⇒ Au collège-lycée : S'adresser au secrétariat
- ⇒ A l'école de danse : s'adresser à Isabelle Farnault (06 63 41 72 42)

TARIFS :

Les frais du parcours danse s'élèveront à :

- ⇒ 550 € par an pour les élèves adhérents à Rythme Danse (élèves qui prennent au moins un cours hors temps scolaire),
- ⇒ 650 € par an pour les élèves non adhérents à Rythme Danse.

Le paiement peut se faire en une fois, en trois fois ou en dix fois, en chèque vacances, en chèque horizon, en chèque bancaire ou en espèces.

Les frais du parcours danse seront réglés directement à l'association Rythme Danse et remis aux professeurs de danse.

SUIVI MEDICAL :

A son entrée dans le parcours, l'élève doit fournir à l'école de danse un certificat médical de son médecin traitant certifiant qu'il est apte à la pratique de danse.

